

Déneigement

Extrait arrêté municipal permanent du 24/12/2012 :

Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons.

Le nettoyage des voies publiques et privées consiste au raclage après chaque chute de neige, plusieurs fois par jour si cela est nécessaire. Ils doivent tenir soigneusement balayés les trottoirs au droit de leur façade, jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. S'il n'existe pas de trottoir, un espace de 1,50 mètre de largeur à partir du mur de façade devra être dégagé.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, du sel ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

Divagation des animaux

Arrêté municipal du 13 septembre 2005 :

Il est expressément défendu de laisser les chats et les chiens sur la voie publique seuls et sans maître. Défense est faite de laisser les chiens et les chats fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices, et ce sur tout le territoire de la commune.

Vos démarches en ligne

Maison des Services Au Public

Si vous ne pouvez le faire de chez vous, rendez-vous au point numérique au bureau de Poste de Limogne, grâce à un ordinateur et une imprimante en libre-service, accédez gratuitement à plusieurs opérateurs : CAF, CARSAT, Assurance Maladie, Pôle emploi, MSA et Finances Publiques, et aussi ANTS.GOUV.FR pour prédemander vos passeports, cartes d'identités, et effectuer vos démarches, auparavant réalisées en préfecture, concernant votre véhicule (cartes grises et permis de conduire).



Changements fréquences TNT le 29 janvier 2019



Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle, il faudra **effectuer une recherche et mémorisation des chaînes**, s'il constate une perte de certaines chaînes de la TNT. **Cette opération est très simple à réaliser**, à partir de la télécommande du téléviseur et/

ou de l'adaptateur TNT. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne râteau.

Informations : <https://www.recevoirlatnt.fr>

Assistante sociale du Conseil Départemental

Contact auprès de la Maison des Solidarités Départementales de St Géry-Vers.

Tél : 05.65.53.47.70

Les rendez-vous ont lieu au 1^{er} étage de la mairie.

Soutien aux personnes

face aux difficultés passagères ou durables, ces organismes aident à l'entretien de la maison et aux gestes de la vie quotidienne, mais aussi la garde des enfants et le portage des repas à domicile :

• Lot Aide à domicile

Permanence les 3 premiers jeudis du mois de 9h à 12h30 au 1^{er} étage de la mairie

Tél. : 0.805.69.69.46

• A.D.M.R.

Permanence le mercredi matin de 9h à 12h30 au SSIAD 43, place des micocouliers.

Contact M. Caillard, responsable de secteur :

Tél : 06.88.97.96.49

La Maison départementale des familles

a pour vocation de mener des actions de soutien à la parentalité à l'ensemble des familles lottoises. Des permanences ont lieu tous les 1^{er} vendredi du mois de 9h30 à 12h dans les locaux de la Mairie (sauf en août).

Contact : 05.65.20.55.90

Trésorerie

Veuillez prendre contact avec la trésorerie principale de Lalbenque au 05.65.31.60.31

Marché aux truffes d'hiver

Il se déroule Place d'Occitanie, le **vendredi à 10h30 précises de décembre à mars.**

Aides aux travaux d'économie d'énergie

Pour les logements de plus de 15 ans, dispositif soumis à conditions de revenus.

Dépliant à retirer à la Mairie.

Le recensement militaire des jeunes

concerne tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans. Cette démarche obligatoire est à effectuer à la mairie du domicile dans les 3 mois suivant le 16ème anniversaire.

Rencontrez votre élue du Conseil Départemental

Vous pouvez prendre rendez-vous avec la Conseillère Départementale directement par mail : catherine.marlas@lot.fr

3966 Allo Docteur

Au service des patients pour permettre de trouver un médecin à l'écoute quand les cabinets médicaux sont fermés.

CPAM

Le service d'accueil téléphonique, le 36 46, est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h, pour le prix d'un appel local. Également à votre disposition le service en ligne sur ame.li.fr, 7/7 jours, 24/24 heures.

Les feuilles de soin devront être transmises à l'adresse suivante : CPAM du Lot - 238 rue Hauteserre - 46015 CAHORS cedex 9

Déchetterie de Limogne

Z.A. de Rigounenque, derrière le stade

☎ 05.65.31.49.23

Heures d'ouverture :

- Lundi et mardi : 14h à 18h
- Mercredi et vendredi : 9h à 12h
- Samedi : 14h à 17h

Fermeture les jeudis et dimanches.

Fermeture exceptionnelle les lundis 24 et 31 décembre 2018



Encombrants

Dépôt obligatoire à la déchetterie, y compris les végétaux.

Correspondants de presse

Si vous souhaitez faire insérer un article dans la presse locale afin de couvrir une animation ou un évènement exceptionnel, vous pouvez contacter les correspondants locaux :

- **la Dépêche du Midi** **Bernard Garibal**
☎ 06.20.12.37.63 ✉ truffe.bg@orange.fr
- **le Villefranchois** **Lisa Eychenne**
☎ 06.80.30.79.78 ✉ lisa.eychenne@gmail.com
- **le Petit Journal** **Jean-Louis Mouilhayrat**
☎ 06.15.67.64.59 ✉ j.mouilhayrat@orange.fr
- **La Vie Quercynoise** **Aline Hamot**
☎ 06.28.32.23.92 ✉ aline.hamot@gmail.com

Contactez ce journal si vous souhaitez devenir correspondant local.

Transports

En décembre dernier, le Premier ministre donnait « carte blanche » au département du Lot pour imaginer des services répondant exactement aux besoins des habitants.

Avec l'initiative Lot'ô car, l'État souhaite densifier le maillage de transports dans le Lot par du covoiturage inter-communal.

Notre approche consiste à **créer des lignes de solidarité** pour vous aider au quotidien à **vous** déplacer dans le département.

Pour cela, nous avons aujourd'hui besoin de votre aide pour trouver nos premiers passagers et nos premiers conducteurs :

* **Les conducteurs, nos héros** : vous contribuez à une action solidaire avec un impact environnemental positif. Vous conservez la liberté de fixer et modifier vos trajets, horaires, et votre effort est compensé par une participation aux frais.

* **Les passagers, nos bénéficiaires** : vous êtes non-motorisé et régulièrement amené à vous déplacer en dehors de votre commune d'habitation :

Vous êtes vous-même dans l'une de ces situations ?

Appelez-nous au : 05 31 60 09 03

Ou écrivez-nous sur : contact@lotocar.fr

Vous connaissez des personnes susceptibles d'être intéressées ? Transmettez leur nos coordonnées !

